

Département de la Savoie  
Arrondissement de St Jean de Maurienne

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU  
CANTON DE LA CHAMBRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Date de convocation  
Le 17 octobre 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX  
Le **VINGT QUATRE OCTOBRE**  
Le Conseil légalement convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à  
Saint-Etienne-de-Cuines, sous la présidence  
de Monsieur Bernard CHENE, Président

Nombre de délégués  
. en exercice : **27**  
. présents : **25**  
. votants : **27**

**Présents** : Mesdames BIGNARDI, CARRON, CLEMENT, COMBET-BLANC, CORVAL, DRILLAT, DULAC, DUPENLOUP, PION, RANCUREL, SONZOGNI et Messieurs BOIS, BONNIVARD, BOST, CECILLE, CHENE, COMBET, GIRARD, GOYET, JAL, LAZZARO, LE ROUX, MORVAN, ROCHETTE, TOGNET.

**Absents excusés** : Monsieur Gérard BORDON                      procuration à Monsieur Philippe GIRARD  
                                  Monsieur Bertrand MONDET                      procuration à Monsieur Christian ROCHETTE

**Secrétaire de séance** : Madame Laure PION

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 2**

Le Président rappelle que, suite à l'extension du périmètre de la CCVG, devenue la Communauté de Communes du Canton de La Chambre, en 2014, la 4C aurait dû reprendre l'encours et le retard d'amortissement de la subvention d'équipement versée en 2005 par la CCVG à la commune de St Colomban des Villards, encours et retard se montant à 1 187 967,93 €. La 4C ne pouvant se permettre d'amortir une telle somme sans voir son budget totalement déséquilibré propose, avec l'accord de la DDFIP et en application de la M14 tome budgétaire 2.1.3., de procéder à la neutralisation de l'amortissement de ces subventions d'équipement versées en passant les écritures d'ordre suivantes :

• Dépenses de fonctionnement au	6811 chp 042	1 187 967,93 €
• Recettes de fonctionnement au	7768 chp 042	1 187 967,93 €
• Dépenses d'investissement au	198 chp 040	1 187 967,93 €
• Recettes d'investissement au	2804112 chp 040	1 187 967,93 €

D'autre part le Président explique que certaines créances prises en charge depuis plus de deux ans, non recouvrées à ce jour et enregistrées sur un compte de créances douteuses et/ou contentieuses, nécessitent de constituer une provision pour un montant de 1921,63 €. Cette somme n'étant pas inscrite au BP 2022, il propose de procéder aux écritures suivantes :

• Dépenses de fonctionnement :	6135 (chp 11)	- 2 000 €
	6817 (chp 68)	+ 2 000 €

Enfin, le Président informe le conseil que la voirie de la ZA des Attignours compte tenu de sa détérioration et des nombreux trous en formation devenus dangereux, nécessite sa réfection par la mise en place d'un enrobé adapté au passage des poids lourds. Ces travaux n'étant prévus au BP 2022, il propose de procéder aux écritures suivantes :

- Dépenses d'investissement :

- Opération 21 – Voirie d'intérêt communautaire au 2152 + 50 000 €
- Opération 24 – Pôle santé – Résidence autonomie au 2031 - 50 000 €

Le Président propose au conseil de se prononcer sur la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
<b><u>DEPENSES :</u></b>		<b><u>DEPENSES :</u></b>	
6135 (chp 11)	- 2 000 €	<b><i>Opération 21 – Voirie d'intérêt communautaire :</i></b>	
6817 (chp 68) (Dot .provisions pour dépréciation)	+ 2 000 €	2152 (installations de voirie)	+ 50 000 €
6811 (chp 042)	+ 1 187 968 €	<b><i>Opération 24 – Pôle santé- Résidence autonomie :</i></b>	
<b><u>RECETTES :</u></b>		2031 (frais d'études)	- 50 000 €
7768 (chp 042)	+ 1 187 968 €	198 (chp 040)	+ 1 187 968 €
		<b><u>RECETTES :</u></b>	
		2804112 (chp 40)	+ 1 187 968 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la présente décision modificative

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,  
Bernard CHENE



**La 4C**  
**Communauté de Communes**  
**du Canton de La Chambre**  
39 place Jean Viard - 73130 ST ETIENNE DE CUINES  
Tél. : 04 79 56 26 64  
Mail : comcomco@orange.fr - site internet : <http://www.la4c.fr>